Coup de gueule

Projet de loi «droit à l'erreur»: une V2 «pusillanime»

Raphaël Legendre · 17 novembre 2017 à 12h46

La version remodelée du projet de loi droit à l'erreur a été examinée par le Conseil national d'évaluation des normes, avant sa présentation en conseil des ministres le 29 novembre. S'il va dans le bon sens, ce texte est « pusillanime » affirme le président du CNEN, Alain Lambert, à l'Opinion.

Partager mon Opinion

Le président du Conseil national d'évaluation des normes appelle à aller plus loin sur l'allégement des contraintes administratives. © Sipa

La première copie n'avait pas eu la moyenne. Retoquée avec fracas par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) en juillet dernier, la V1 du projet de loi « droit à l'erreur », censé révolutionner la relation entre administration et citoyen n'était, selon certaines sources ayant eu accès au document, « ni fait ni à faire ». Zéro pointé.

Quatre mois plus tard, c'est une version revue et largement corrigée que présentera mercredi 29 novembre Gérald Darmanin en Conseil des ministres. Un texte sur lequel, outre l'administration et l'exécutif, une grosse dizaine de députés LREM ont aussi beaucoup travaillé, réfléchit, depuis la mi-août. « Nous sommes quelques collègues à être partis en vacances avec ce dossier sous le bras. Il faut changer de culture, travailler sur la confiance avec les citoyens. Sans que ce soit non plus un texte contre l'administration », indiquait il y a quelques semaines à l'Opinion celui qui devrait être le rapporteur du texte à l'Assemblée, le député de Paris Stanislas Guérini. Résultat : fini le « droit à l'erreur », le texte a été rebaptisé « projet de loi pour un État au service d'une société de confiance ».

Stanislas Guérini rêve d'une loi posant un socle de principes – principalement l'idée que l'administration est là pour accompagner ses administrés autant voire davantage que pour les sanctionner – déclinés de manière sectorielle dans des textes d'application, par exemple dans la future loi entreprise de Bruno Le Maire, attendue au printemps. « Quel État souhaitons-nous dans cinq ou dix ans ? Sommes-nous prêts à passer à une société de confiance ? Ce sera le fil rouge du quinquennat. Et pour y arriver, il faut que l'État pose la première brique », raconte Stanislas Guérini.

Alain Lambert, président du Conseil national d'évaluation des normes : « C'est un texte pour l'administration, pas pour les Français »

Contraintes administratives. Au final, le texte sera bien introduit par une charte. Comme l'a révélé l'hebdomadaire spécialisé Le Moniteur cette semaine, suivi par Les Échos vendredi, le texte de 48 articles, comme dans sa première version, prévoit bien un droit à l'erreur pour les administrés, qu'il s'agisse de leurs déclarations fiscales, sociales ou douanières.

Ces derniers ne seront plus forcément sanctionnés la première fois, à l'exception des fautes plus grossières, comme le non-respect des délais de paiement ou lorsque la santé publique et l'environnement sont en jeu. Le texte contient aussi un train de mesures simplifiant les contraintes administratives (interlocuteur unique, élargissement du dispositif « dites-le une fois »), des allégements de sanctions, par exemple sur les manquements au Code du travail ; un élargissement des rescrits fiscaux et sociaux pour davantage de sécurité juridique, une incitation à développer les transactions financières en cas de contentieux fiscal ou environnemental ou bien encore une limitation dans le temps des contrôles dans les PME (pas plus de neuf mois tous les trois ans).

« La copie est bien meilleure que ce qui nous a été présenté en juillet, et nous l'avons encore améliorée lors de l'examen devant de Conseil national d'évaluation des normes », commente le président du Conseil, Alain Lambert, a qui le texte a été présenté le 9 novembre. Pour autant, « si l'objectif poursuivi est excellent, les moyens pour y arriver ne dépassent pas 10 % de ce qu'il est possible de faire », regrette l'ancien ministre du Budget, fin connaisseur des arcanes de l'administration. Alain Lambert dénonce même une forme de « pusillanimité » du gouvernement. « Ils n'ont pas retiré la plume des mains de l'administration. Or, les hauts fonctionnaires font du droit avant de penser au bien commun », persifle le président du CNEN qui assure qu'on peut aller plus vite, plus loin. Et le président du CNEN de conclure : « C'est un texte pour l'administration, pas pour les Français ».